

[Parution](#)

Parution du rapport « Les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en EHPAD » du Défenseur des droits

Autour du rapport du Défenseur des droits sur les droits fondamentaux des personnes accueillies en EHPAD, rendu publique le 4 mai 2021

Publié le : 04 Mai 2021

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)



Droits fondamentaux des personnes en EHPA

Le rapport « Les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en EHPAD » que le Défenseur des droits rend public aujourd'hui est un acte éthique fort. Depuis le début de la pandémie, la société a découvert la réalité des EHPAD à travers les tragédies vécues par les personnes qu'ils accueillent ainsi que leurs familles et les professionnels.

Le 10 décembre 2018, l'Espace de réflexion éthique de la région Île-de-France lançait sa « Résolution du 10 décembre 2018 ? Droits de l'Homme, les EHPAD s'engagent ! », donnant déjà à connaître et à comprendre les enjeux approfondis aujourd'hui par le Défenseur des droits, accompagnés de 64 propositions d'actions.

Le 1er février 2021, à la demande de Brigitte Bourguignon, ministre déléguée en charge de l'Autonomie, l'Espace de réflexion éthique de la région Île-de-France et l'Espace national de réflexion éthique et maladies neuro-évolutives présentaient leur rapport « Pendant la pandémie et après. Quelle éthique dans les établissements accueillant des citoyens âgés »



Les droits fondamentaux des personnes âgées accueillies en EHPAD

[Télécharger le pdf](#)

REPÈRES ET RESSOURCES EN ÉTHIQUE JANV 2021

Pendant la pandémie et après. Quelle éthique dans les établissements accueillant des citoyens âgés ?

Un document repère pour soutenir l'engagement et la réflexion des professionnels

| | | |
|---|---|---|
| 1 LUTTER CONTRE LE VIRUS SANS RENONCER À ACCOMPAGNER DE MANIÈRE ADAPTEE ET PERSONNALISEE (P.20) | 6 PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DES PERSONNES ANEES DES TROUBLES NEUROCOGNITIFS (P.10) | 9 ASSUMER SES RESPONSABILITES DANS UN CADRE ANTI-COVID ET INCERTAIN (P.12) |
| 2 FAVORISER AUSSI QUE POSSIBLE L'INFORMATION, L'EXPRESSION ET LE LIBRE CHOIX DES RESIDENTS (P.24) | 8 ACCOMPAGNER LES MOMENTS, HONORER LES DESIRS, PRENDRE SOIN DES ENJUEUX (P.11) | 10 PRESCRIRE UN ESPACE POUR LA PENSEE ET INCORPNER LE QUESTIONNEMENT ETHIQUE DANS LA DURÉE (P.22) |
| 3 PRESERVER LES LIENS ET LA CONFIANCE AVEC LES FAMILLES (P.26) | 7 SOUTENIR LES COLLEQUES, PREMIERE NOUS DES EQUIPES (P.13) | |

Document repère - Pendant la pandémie et après. Quelle éthique dans les établissements accueillant des citoyens âgés ?

[Télécharger le pdf](#)

→ ESPACE ÉTHIQUE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

ESPACE NATIONAL DE RÉFLEXION ÉTHIQUE ET MALADIES NEURO-ÉVOLUTIVES

agevillage

RESOLUTION DU 18 DECEMBRE 2019
« DROITS DE L'HOMME, LES EHPAD S'ENGAGENT ! »

Le respect inconditionnel de la dignité de la personne accueillie en EHPAD est un droit intangible pour lequel nous nous engageons.
Le 10 décembre 2019, 70 ans après sa promulgation par les Nations Unies, résidents d'EHPAD, proches, professionnels, bénévoles, élus affirment leur attachement aux valeurs et aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Résolution du 10 décembre 2018 - Droits de l'Homme, les EHPAD s'engagent !

Télécharger le pdf

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire